



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 119863

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur certains dysfonctionnements constatés pour l'organisation des épreuves du permis de conduire. Il lui semble en effet indispensable de lui signaler les très importants délais d'attente imposés à des candidats qui, pour une raison ou une autre, ont pu échouer une première fois l'épreuve pratique. Le nombre insuffisant d'examineurs et le mode de calcul utilisé pour la répartition des places entre les écoles de conduite entraînent un allongement des délais d'attente avant de pouvoir se représenter à l'épreuve. Compte tenu qu'il est bien souvent indispensable pour un jeune de disposer du permis de conduire pour réaliser son insertion professionnelle, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre pour résoudre ce problème.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119863

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2342